



ALPA

Association Logement Pays d'Aix

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

2 avenue Albert Baudoin - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 17 43 43 - Fax : 04 42 17 43 44

E-mail : accueil@alpa-asso.org
Site Internet : www.alpa-asso.org

Association Loi 1901

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
L'ACTIVITE DE L'ALPA EN QUELQUES CHIFFRES	7
➤ Le maillage du territoire.....	7
➤ Les ressources des ménages.....	7
➤ La composition des familles.	7
➤ L'accès au logement des ménages durant l'accompagnement.....	8
➤ L'engagement des fonds propres de l'ALPA.....	8
LES DISPOSITIFS DE LOGEMENTS ACCOMPAGNES	8
➤ La location sous location (ou intermédiation locative) avec glissement de bail	8
➤ Les Logements temporaires (ALT)	10
➤ La Pension de famille « Les Pléiades »	11
LES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT.....	11
➤ L'accès à l'information : Le Point Information Logement (PIL).....	11
➤ L'accès au conseil juridique et social : L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APEL)	12
➤ L'accès à l'assistance juridique et à la défense des droits : La Permanence d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat (PADLH).....	12
➤ La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)	13
➤ L'accès à la Culture : l'association « Culture du Cœur »	13
LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE.....	14
➤ L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASELL)	14
➤ L'Atelier Recherche Logement (ARL).....	14
➤ Les accompagnements au relogement (Convention CAF/ALPA).....	14
➤ Le partenariat avec PAH (Pays d'Aix Habitat)	15
➤ Le Conseil de Vie Sociale.....	15
➤ L'Accompagnement Social Global (ASG).....	16
➤ Accompagnement des stagiaires de la formation et autres actions auprès des écoles de formation	16
LA GESTION LOCATIVE.....	17
ANNEXE.....	18
GLOSSAIRE	19

Ont participé à ce rapport d'activité :

L'équipe de direction :

Hervé Sue
Julie Konarkowski

L'équipe administrative et technique :

Andry Ralambomanana
Carole Comte
Colette Matsuhara
Elodie Trevennec
Ludovic Fertille
Michel Médina

L'équipe sociale :

Nadia Angilieri
Sabrina Ciaccio
Sarah Borsani
Célia Galeron puis Anouk Thill
Souraya Habbas
Laura Bec puis Thibaut Guénard
Sandrine Ducoudert
Amélia Brémond

Les membres bénévoles :

Henri d'Herbès
Bernard Bartoli
Gilles Wattecamps
Jean Paul Roumagère
Anne Marie Oberto
Chloé Pelegrin
Laurette Allouche
Michel Mistral
Patrice Mennesson

Jeunes Volontaires Européen :

Camélia Burdusea
Anton Kaae Kirk

INTRODUCTION

Nous avons évoqué l'an passé dans ce rapport d'activité la « participation des personnes accompagnées ». Le travail entrepris par l'équipe de l'ALPA (salariés et bénévoles) s'est prolongé tout au long de cette année 2017 et a vu de nouveau développement. Le Conseil de vie Sociale a continué son travail de développement du lien social. Nous trouverons plus loin des éléments de précision et réponses aux appels à projets, auxquelles nous avons continué d'associer les personnes accompagnées.

Ce travail, au-delà de celui permettant aux personnes de participer à leur propre accompagnement, nécessite une profonde remise en question des modes d'intervention. Il suppose de repenser les rapports accompagnants/accompagnés bien évidemment, mais il pèse sur l'organisation de l'institution ALPA, ce qui est somme toute assez attendu.

Cette dernière oeuvrant dans un réseau d'acteurs, son travail impact nécessairement ses partenaires.

Le développement de l'expérimentation « Accompagnement Social Global » au cours de l'année 2017, outre qu'elle était organisée autour de la participation des personnes, a nécessité que les partenaires attachés à cette action considèrent cette question.

Mais la participation s'est également appliquée à la gouvernance de l'ALPA. Un travail a été engagé cette année sur la participation des parties prenantes (personnes accompagnées mais également bénévoles et salariés) sur l'orientation politique de l'association.

Au-delà du microcosme de l'ALPA, ce mouvement est bien évidemment général. Le Conseil Représentatif des Personnes Accompagnées est en place depuis plusieurs années. Il est consulté par les pouvoirs publics pour définir les orientations de sa politique. La participation des personnes accompagnées est également recommandée dans l'organisation de formation des travailleurs sociaux (Rapport du Haut Conseil du Travail Social du 7 juillet 2017).

Il s'agit d'un mouvement général qui s'impose à chacun pour le bien de tous.

Comme chaque évolution importante de notre secteur elle porte son lot de progrès indéniable: pour la situation des personnes, elle comporte également les risques de faux semblant.

La participation peut en effet être un alibi ou une mode vite oubliée lorsque notre regard sera occupé à d'autres priorités.

C'est l'enjeu de la période qui s'ouvre à nous :

Allons-nous intégrer en profondeur cette réalité et ce changement comme un progrès déterminant dans les rapports Accompagnants/Acompagnés ?

Est-ce que ces nouvelles manières de penser l'action sociale vont apporter plus d'impact et changer les rapports de force ?

Est-ce que cela va permettre aux personnes de mieux évoluer dans cette société somme toute assez déséquilibrée ?

L'ALPA : Acteur et Animateur de réseau :

Pour une intervention sociale de proximité, collaborative et à l'échelle d'un territoire à taille humaine

Les complexités des situations sociales font face aux complexités administratives, au morcellement des réponses, aux logiques sectorielles, à la fracture numérique.

Forte de son approche collaborative, historiquement reconnue sur le territoire d'Aix, tant sur le plan inter-institutionnelle qu'avec les personnes qu'elle accompagne, l'ALPA poursuit le développement de ce savoir-faire.

De manière transversale, à toutes ses instances et via l'ensemble de ses parties prenantes, l'année 2017 a été marquée par le renforcement des dynamiques de réseaux :

Collaborer avec les personnes accompagnées :

- En s'appuyant sur les ressources propres aux personnes accueillies et en développant des supports adaptés à l'expression de leurs compétences (atelier jardins, brocante solidaire...)
- En incluant leur réseau personnel au sein des pratiques d'accompagnement des professionnels (Expérimentation ASG¹, temps de synthèse dédié à leur projet...)
- En concevant des projets ensemble tant sur le plan de la conception des réponses que de leurs mises en œuvre (Expérimentation ASG, résidence accueil et pension de famille en Soleil)
- En engageant une réflexion sur un mode de gouvernance participatif (Deux représentantes des personnes accompagnées sont engagées dans cette réflexion avec les membres du bureau, les salariés, les bénévoles)
- En accompagnant l'animation d'instances représentatives (CVS, représentant des résidents, conseil de maison) ainsi que la participation au CRPA

Fédérer des partenaires œuvrant dans des champs complémentaires :

Le développement du réseau ASG (Santé, culture, logement, emploi) s'est appuyé sur le partenariat déjà à l'œuvre avec l'association Addiction Méditerranée, le CH Montperrin, Apport santé, Culture du cœur, les centres sociaux La Provence et Château de l'horloge, le théâtre du bois de l'Aune.

Cette expérimentation a permis d'élargir encore ce premier cercle à des institutions de droit commun ainsi qu'à des acteurs du champ de l'emploi : Pôle emploi, Partage et Travail, Mission Locale, ESAT OPEN/ELISA...

Animer le réseau Logement-Habitat via :

- La CCAPEX : L'ALPA a été moteur dans la mise en œuvre de cette instance de coordination. Elle continue de la co animer et de promouvoir son développement ainsi que sa pérennisation financière. Seule instance réunissant les bailleurs sociaux, les services de droits communs, la CAF, la sous-préfecture et les associations. Cette coordination permet de faire évoluer les pratiques de préventions et la confiance entre l'ensemble des acteurs entrant dans la « chaîne » des procédures d'expulsions.
- Les Conventions de partenariat d'action avec les CHRS et les CADA : L'ALPA participe à la fluidification des sorties de structures d'hébergement. Via les différentes rencontres liées à la mise en œuvre de ces conventions l'ALPA participe à l'harmonisation des pratiques de l'accompagnement au relogement des ménages hébergés. Sortir des logiques de « prêts à sortir » d'un dispositif d'hébergement pour aller vers une préparation à « l'entrée dans le logement ». Préparation co construite et co accompagnée dans sa phase de relais.
- Les Conventions avec les bailleurs sociaux et privés : L'ALPA est un maillon de la chaîne qui relie les ménages aux différents types de bailleurs. Forte de sa double compétence : accompagnement social et gestion locative adaptée, l'ALPA expérimente en son sein, les enjeux des statuts des différents protagonistes. Elle favorise ainsi « les ponts » qui manquent parfois pour que la rencontre entre bailleurs et futurs locataires puisse se faire durablement.

¹ La DRDJSCS a confié à l'ALPA l'expérimentation de l'Accompagnement Social Global (voir p.17)

Enfin, dans la suite logique de son histoire et de son savoir-faire, l'ALPA a milité pour la mise en mouvement d'un Réseau de l'Habitat et du Logement à l'échelle du territoire d'Aix. Ses efforts semblent porter leurs fruits puisqu'un projet devrait être soutenu en ce sens en 2019.

Partager nos expertises, échanger les pratiques :

- Au sein des rencontres inter services sociaux : L'ALPA encourage et promeut la participation de ses salariés à toutes les instances favorisant les échanges de pratique. Ainsi, dans le cadre de l'IML, des ARL, de la Pension de famille, les travailleurs sociaux participent, animent parfois et accueillent régulièrement ces rencontres. Ils participent également aux réunions des travailleurs des adhérents de l'ALID
- Par la publication d'articles ou de communiqués dans la presse spécialisée. Suivant l'adage : « Savoir-faire et faire savoir », l'ALPA livre ses expérimentations, ses innovations, ses interrogations.
- Par l'accueil de stagiaire au sein de l'ensemble de ses services

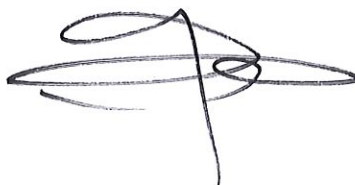
Agir et promouvoir la plus-value associative, l'utilité sociale de cette organisation de travail au sein de ses fédérations FAS, ALID, UNAFO dont l'ALPA est adhérente active.

La plus-value d'une approche en réseau est de permettre le développement de réciprocity, de solidarités et de coopération nouvelles. Elle engage au décloisonnement des pratiques, à leurs évolutions par l'explicitation des principes d'intervention, des stratégies, des objectifs de chacun. Par le croisement de savoirs faire et la co-construction, la mutualisation des moyens, c'est l'engagement de chacun et le « sens » de l'action qui s'en retrouvent renforcés.

Le rôle central des ménages accompagnés dans leur projet d'insertion, la reconnaissance de leurs réseaux de proximité, la valorisation de leurs expertises expérientielles sont ainsi additionnées et potentialisées à celles des professionnels.

L'approche réseau permet de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées et incidemment contre celui des professionnels qui retrouvent « sens » dans ces pratiques où l'humain est au centre d'un projet collectivement soutenu.

Julie KONARKOWSKI
Cheffe de service



L'ACTIVITE DE L'ALPA EN QUELQUES CHIFFRES

En 2017, l'activité de l'ALPA représente :

- 777 ménages orientés vers les différents services de l'association
- 691 ménages ont été accueillis

NOMBRE DE MENAGES ACCUEILLIS				
2013	2014	2015	2016	2017
435	485	587	683	691

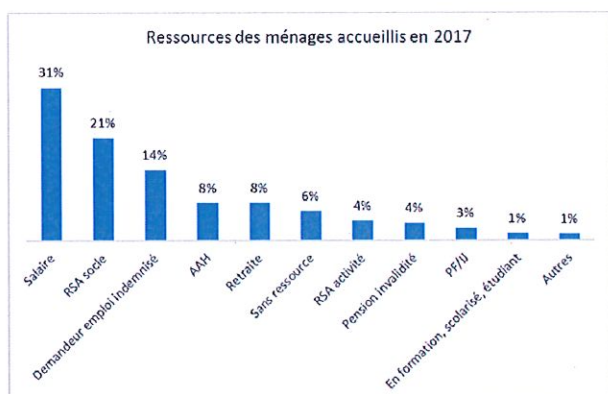
➤ Le maillage du territoire.

L'action de l'ALPA s'inscrit au sein d'un réseau partenarial large et diversifié : les services territoriaux, les centres hospitaliers, les partenaires associatifs. Cette tendance s'accroît et tend à l'élargissement des interlocuteurs de l'ALPA au-delà du Conseil de Territoire du Pays d'Aix. Cette ouverture se perçoit aux plans des thématiques d'interventions permettant une complémentarité des actions sur les questions relatives à l'accès aux soins, à la culture et à l'emploi.

➤ Les ressources des ménages.

57 % ont des ressources issues du travail (salaires, indemnités chômage, retraite...).

La part des ménages de conditions modestes, salariés précaires ou ayant été en activité est grandissante ces dernières années jusqu'à devenir majoritaire cette année.



*Autres : allocation demandeur d'asile, garantie jeune, contrat d'apprentissage

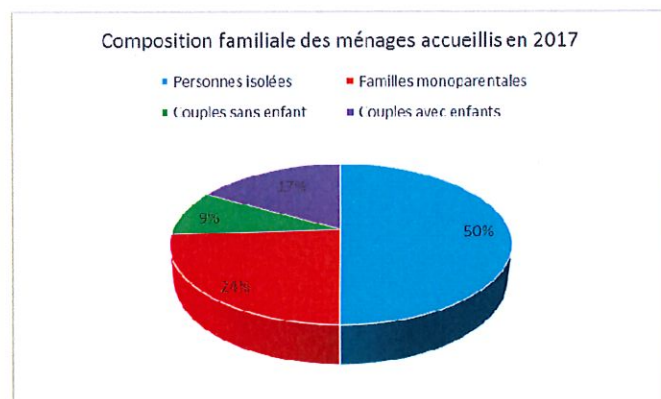
Ces chiffres confirment un phénomène de « désinsertion sociale » par glissements de situation successifs que subissent les ménages : de salariés à salariés pauvres, de précaire à très précaire, de pauvre à très pauvre. Ce phénomène étant accentué par des ruptures diverses de perte

d'emploi, de rupture familiale, de problématiques de santé.

➤ La composition des familles.

Sur les 691 ménages accueillis, 50 % sont des personnes isolées et 24 % des familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants. Ces deux catégories restent majoritaires, confirmant ainsi l'idée que les difficultés liées au logement trouvent leur origine notamment, dans les ruptures familiales.

Les personnes isolées sont en majorité des hommes et les familles mono parentales sont composées en grande partie de femmes avec enfant(s).



Les tendances repérées sont les suivantes :

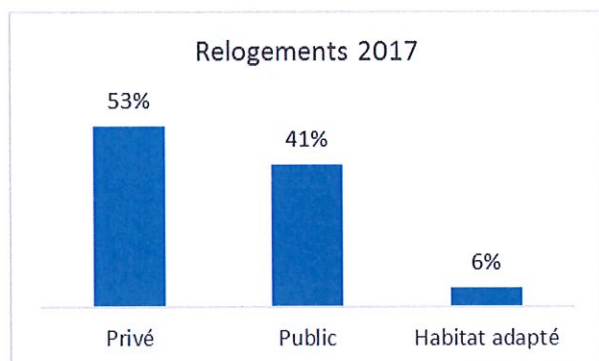
Une diversification des difficultés rencontrées par les personnes (sociale, juridique, psychologique/psychiatrique, d'addiction, financière...).

Une intensification de ces difficultés (les difficultés sont plus anciennes et plus ancrées, voire chroniques...).

➤ **L'accès au logement des ménages durant l'accompagnement**

Le nombre de ménages logés par l'ALPA est de 98 dont 36 sont nouvellement entrés durant cet exercice.

Le nombre de ménages relogés avec le soutien de l'ALPA est de 70 en 2017.



NB : Habitat adapté correspond à un hébergement en institution/ALT

La majorité des relogements se réalise dans le parc privé, dans le cadre du dispositif bail glissant notamment.

L'ALPA constitue, pour les propriétaires privés et publics, un interlocuteur permanent et fiable sur lequel ils peuvent s'appuyer.

➤ **L'engagement des fonds propres de l'ALPA.**

Les délais de traitement des demandes FSL n'étant pas en adéquation avec les attendus des bailleurs, nous effectuons l'avance des dépôts de garantie au bénéfice des ménages locataires dans l'attente du remboursement de l'aide FSL.

En 2017, par le moyen d'un fonds relais, l'ALPA a consenti 10 prêts pour un total de 4132,64 € euros soit un prêt moyen de 413 euros par ménage.

LES DISPOSITIFS DE LOGEMENTS ACCOMPAGNES

➤ **La location sous location (ou intermédiation locative) avec glissement de bail**

Le dispositif Pays d'Aix Solidaire (PAS) :

Depuis 2013, l'action PAS, Pays d'Aix Solidaire, a pris toute son ampleur sur la Communauté du Pays d'Aix.

Ce programme, financé par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et de la Métropole Aix - Marseille Provence, consiste à lutter contre la vacance et/ou à réhabiliter les logements dégradés.

Le principe est de prendre en location des logements vacants du parc privé pour loger des ménages qui font généralement face à des difficultés d'accès (faibles revenus, dettes, absence de garant, représentation sociale...). Le dispositif garantit au bailleur une gestion et le paiement des loyers durant la période de sous location. Le glissement de bail n'intervenant, qu'au minimum, un an après une période d'accompagnement du sous locataire.

Les loyers sont négociés avant la prise en location par l'association à un tarif au maximum de type intermédiaire ou très sociaux. Cette opération a ainsi mis à jour un potentiel de logements, sur le territoire intercommunal du Pays d'Aix. Ce programme a permis à l'ALPA d'affiner encore sa

connaissance des bailleurs privés et de participer ainsi à la lutte contre la vacance et, par la même, au relogement de ménages de conditions modestes.

Pour ce faire, le programme nécessite des compétences dans :

• **La prospection/communication**

Les enseignements de cette expérimentation, font apparaître une inscription dans la durée comme un facteur essentiel. La dimension patrimoniale attachée à ce programme, nécessite d'actionner des ressorts à plusieurs niveaux afin de sensibiliser les propriétaires, de faire connaître le dispositif des municipalités et de leur CCAS et également des ménages en recherche d'un logement accessible.

• **Le développement d'un réseau de relation avec les propriétaires**

Des contacts nombreux et personnalisés sont nécessaires.

Tout propriétaire désireux de mettre en location son ou ses logements a passé une convention avec l'ALPA aux termes de laquelle cette dernière :

- Intervient en location/sous location
- Examine l'adéquation loyer/ressources du locataire
- Entretient le logement

- Verse l'intégralité des loyers (négociés ou conventionnés) et des charges aux propriétaires
- Assure l'accompagnement des ménages jusqu'au glissement du bail (12 mois)

• **La gestion locative sociale et technique des logements**

• **L'accompagnement social des ménages pendant la durée de sous location** par un travailleur social permet d'accompagner à :

- La viabilité de leurs budgets pour la réalisation de leur « projet logement »
- L'appréhension de la réalité du parc locatif sur le territoire
- Réfléchir aux questions auxquelles ils seront confrontés par le fait d'habiter à nouveau un logement, un quartier... (investir son logement, l'entretenir correctement pour s'y sentir bien, les relations de voisinage...)
- La découverte de l'environnement du logement en bail glissant
- Développer leurs réseaux personnels et de proximité (santé, professionnel, social)
- Gérer l'ensemble des démarches administratives liées au projet logement (entrée, ouverture des droits, aides financières à l'aménagement du logement...)

En 2017, l'action globale de l'ALPA (locative, administrative et sociale) a permis de :

- Capter 16 nouveaux logements (dont 9 vides fin 2017)
- Gérer 34 logements (10 en file active, 8 remobilisés et 16 nouveaux sur l'année 2017)
- Reloger 13 nouveaux ménages
- De devenir locataires pour 10 ménages accompagnés

A ce stade, le programme pluriannuel a rempli 94% de ses objectifs. Il est en principe renouvelé pour 3 ans, de 2018 à 2020.

Le dispositif d'intermédiation locative (IML) :

L'ALPA a été agréée en fin d'année 2013 par la DRDJSCS. Cette action est effective depuis janvier 2014.

Ce dispositif, permet à des ménages sortant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale du territoire d'Aix d'accéder à un logement privé ou public en sous-location avec comme objectif le

glissement de bail après 12 mois d'accompagnement.

Un partenariat étroit a été tissé avec les équipes éducatives des CHRS partenaires et des échanges réguliers permettent d'accompagner au mieux les personnes sortantes des centres. Ce partenariat est fondamental pour la période de relais nécessaire à un accompagnement personnalisé dans un logement en bail glissant.

Durant le deuxième semestre 2016, l'association ALPA a obtenu une extension d'agrément jusqu'à 6 logements par an pour intervenir plus spécifiquement auprès des ménages réfugiés politique statutaires ou bénéficiant d'une protection subsidiaire et accueillis en CADA/CPH. 3 logements (dont 1 dans le parc privé et 2 dans le parc public) ont été captés : deux ménages ayant le statut réfugié et un ayant le statut de protection subsidiaire ont été relogés.

Depuis la mise en place de ce dispositif, nous avons pu constater certains freins pour l'accès à un logement : la maîtrise de la langue pour réaliser l'ensemble des démarches quotidiennes et paradoxalement le suivi obligatoire des cours de langue qui ne se déroulent qu'à Marseille, l'ouverture des droits en cours, la non constitution d'une épargne pour les premiers frais, la mobilité et la connaissance du territoire, la prise en compte du projet d'emploi etc.. Un investissement important, en terme de temps, a été réalisé pour rencontrer les partenaires et informer de l'existence d'un tel dispositif. Les échanges ont été intensifiés afin de fluidifier les orientations des CADA vers l'ALPA. Ces dispositifs étant principalement sur Marseille, ils doivent accompagner les ménages à envisager un relogement sur un territoire plus élargi. Pour une meilleure compréhension du dispositif par les ménages et par les professionnels. L'objectif étant une augmentation des orientations sur ce dispositif.

En 2017, les actions IML ont permis :

- De capter 12 nouveaux logements
- De gérer 30 logements (18 mobilisés sur les années 2015 et 2016 et 12 sur l'année 2017)
- De reloger 11 nouveaux ménages dans un logement en bail glissant en 2017 (7 dans le parc privé ; 4 dans le parc public)
- De permettre à 12 ménages de devenir locataires en titre.

➤ Les Logements temporaires (ALT)

L'ALPA est liée, par convention, avec les services territoriaux CCAS et MDS. Ces services participent donc à la stratégie d'accueil et d'animation du dispositif ALT.

Le parc est aujourd'hui composé de 13 logements, du studio au T3, mis à la disposition des populations ayant besoin de solution de transition. Les personnes isolées et les familles monoparentales sont les principaux bénéficiaires de ce dispositif. La majorité des ménages accueillie est bénéficiaire du RSA.

Les durées de prise en charge sont adaptées en fonction des besoins et des projets, dans la limite de 6 mois renouvelable une fois, très exceptionnellement deux fois.

Les pressions que subit ce dispositif sont de tous ordres :

- Pressions des candidatures à l'entrée, parce que les dispositifs d'hébergement sont saturés
- Pressions liées au manque de logements
- Pressions liées aux difficultés majeures et polymorphes rencontrées par les ménages hébergés
- Pressions pour « maintenir à flots » un dispositif sous doté par rapport à l'ampleur des besoins et au service rendu

Face à la pression des besoins avant l'entrée, il y a celle, vécue par les ménages directement, qui se traduit par des situations de décompensation lors de l'entrée.

Le temps d'hébergement en Logement Temporaire peut agir comme révélateur de difficultés masquées, latentes. Elles s'expriment alors, une fois les personnes « libérées » de la satisfaction du besoin prioritaire qu'est le logement. L'accompagnement social porte alors sur une approche plus globale qui permet un avancement de la situation sur des difficultés « périphériques » mais fortement ancrées parfois (endettement, santé physique et/ou psychique, relations sociales et familiales...).

Après un parcours d'errance, l'accès à un logement temporaire peut également être révélateur de la capacité des personnes à occuper un logement autonome, et ainsi à reprendre confiance en leurs propres capacités d'agir.

L'augmentation et la massification des difficultés que rencontrent les ménages (sur le plan psychologique, social, juridique, budgétaire...) nécessitent des interventions spécifiques et renforcées ainsi que des partenariats efficaces. Le surgissement de ces difficultés, alors même que les personnes sont dans les lieux, nécessite un accompagnement social qui dépasse souvent la

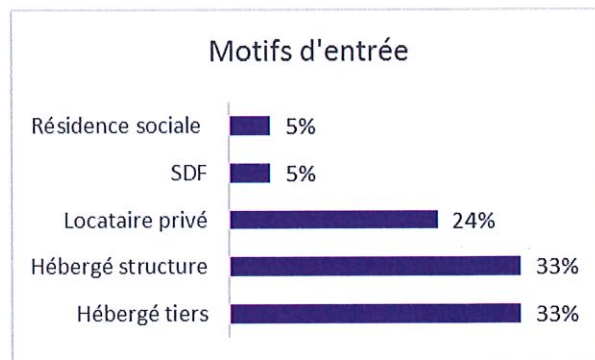
vocation et les moyens d'un dispositif de type ALT.

Nous constatons de plus en plus souvent des écarts entre l'état du logement à l'entrée du ménage et l'état du logement à sa sortie. Le montant de la caution étant assez faible, les dégradations occasionnées, sont rarement couvertes financièrement par les ménages concernés et ce malgré le travail d'accompagnement réalisé lors des visites à domicile. La faiblesse des revenus lors du relogement en fin d'ALT (relogement réalisé en moyenne sur l'ensemble des ménages après 9 mois d'hébergement) ne permet pas de recouvrir les dettes ni même d'accompagner le respect d'un échéancier pour rembourser les dépenses occasionnées par les travaux de remise en état.

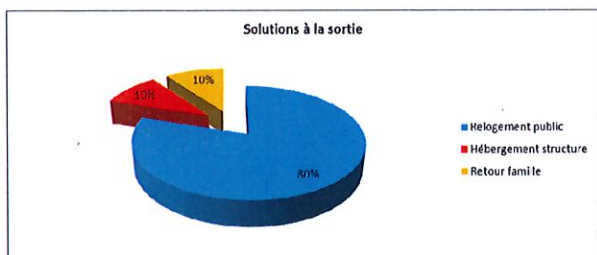
Face à ces constats, depuis 2013, nous avons décidé, en concertation avec l'Etat et le Conseil Départemental 13, de proposer un accompagnement ASELL aux ménages hébergés en ALT. Désormais, il s'agit d'un dispositif qui se situe dans une approche globale et mutualisée et qui propose ainsi « d'accompagner depuis et vers le logement individuel ».

La question des impayés du montant des participation des ménages a fait l'objet de la mise en place, à l'identique du dispositif bail glissant, d'une procédure au service de l'accompagnement social. Cette procédure permet une intervention plus rapide et efficace auprès des personnes concernées.

La vacance, constatée plus particulièrement depuis 2 ans, fait l'objet de réflexion autour des modalités d'orientation et de celles relatives aux travaux de remise en état des logements.



Un dispositif qui représente une réponse aux risques majeurs d'exclusions mais aussi au besoin de finaliser les parcours d'insertion



10 ménages relogés ou sortis du dispositif sur les 21 ménages suivis en 2017.

Des solutions d'insertion durable pour 80% des ménages hébergés. Une durée moyenne d'hébergement de 11 mois sur les ménages sortant en 2017.

	2014	2015	2016	2017
Nombre total de ménages hébergés en ALT	27	24	23	21
Nombre total de sorties	15	11	12	10
Durée moyenne de séjour des ménages sortants	8,9 mois	11.5 mois	13 mois	11 mois

Le dispositif des logements temporaires doit être repensé dans sa globalité afin d'obtenir les moyens de mieux répondre aux besoins actuels des ménages. Pour les ménages dont la situation ne nécessite pas ou ne permet pas une prise en charge dans un lieu de vie collectif, la proposition de l'ALT doit pouvoir être poursuivie dans de meilleures conditions.

L'ALPA travaille en ce sens, pour de nouvelles propositions qui seront soumises à l'appréciation des pouvoirs publics et aux opportunités de financement.

Il est à noter que l'ensemble des dispositifs des logements accompagnés fait l'objet d'une mise à disposition des logements et des hébergements auprès du SIAO13.

LES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT

➤ L'accès à l'information : Le Point Information Logement (PIL)

Lors des entretiens de 1^{er} accueil en mesure ASELL notamment, nous avons constaté que nombre de ménages était orienté à défaut de lieu d'information sur leur problématique logement. En 2014, sur 100 entretiens réalisés seul 1 sur 4 aboutissait à la mise en place d'une mesure ASELL.

➤ La Pension de famille « Les Pléiades »

Le projet « Les Pléiades » est le fruit d'un travail débuté en 2002 par plusieurs partenaires œuvrant sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence. Fort d'un partenariat étroit avec PAH, chargé de la construction du bâtiment dont il est propriétaire, la pension de famille a pu ouvrir ses portes en décembre 2014.

Elle propose 22 logements en PLAI (T1 et T2 à loyer très social) au sein d'une résidence qui dispose également de nombreux espaces de convivialité intérieurs ainsi que d'un jardin.

Les résidents des Pléiades	Nbre de ménages	Nbre de personnes
Nbre d'occupants du 01/01 au 31/12/2017	23	32
Nombre total d'entrées en 2017	2	4
Nombre total de sorties en 2017	4	8

L'équilibre entre convivialité, collaboration avec et entre les résidents, approche collective et personnalisée demande une attention constante pour animer et réguler ce lieu. Si l'objectif initial est de travailler à rompre l'isolement dans lequel les résidents ont été plongés suite à un parcours chaotique, il est désormais de nouvelles questions qui émergent face à un collectif qui a, maintenant, une histoire commune.

La régulation de la vie collective et le suivi individuel des situations des ménages sont réalisés par deux intervenants sociaux remplissant la fonction d'hôtes. Leur action est renforcée par celle des bénévoles et des volontaires Européens. La gestion locative et technique est assurée par une équipe pluridisciplinaire qui s'appuie sur les compétences d'une juriste, d'une comptable, d'un agent technique, d'un agent d'entretien sous la responsabilité de la direction.

Ce constat de terrain a donc conduit l'ALPA à affiner ses réponses face à un besoin d'information et de conseil à différents niveaux : de ménages locataires ou souhaitant le devenir, de bailleurs privés, de professionnels du champ médico-social et, ce, concernant les thématiques du logement et de l'Habitat.

Afin de répondre à ce besoin et également de faciliter l'accès des personnes à ses services,

l'ALPA a mis en place au mois d'avril 2015, une permanence « Point information logement ».

Cette permanence permet, au public, de saisir directement les services de l'ALPA. Elle est conjointement animée par un bénévole qui accueille le public et un travailleur social qui, après évaluation de la situation dans le cadre d'un entretien individuel, porte à la connaissance des personnes accueillies des informations relatives au logement.

Le PIL permet ainsi à la fois d'informer, d'apporter un éclairage social ou technique en fonction de la problématique rencontrée, d'orienter vers différents interlocuteurs extérieurs ou encore vers les actions développées par l'ALPA.

Cette permanence est désormais bien repérée par les partenaires et les publics.

Une affluence constante du public témoigne de sa pertinence :

Sur cette année 2017, **404 personnes** ont pu être accueillies lors de **88** permanences soit une moyenne de 4,6 ménages par permanence.

Cette action préfigure la création de l'animation d'un réseau du logement et de l'Habitat, au champ d'intervention plus large et plus polyvalent, pour laquelle l'ALPA milite depuis plusieurs années auprès des différents représentants des pouvoirs publics

Le PIL n'est pas subventionné en totalité à ce jour. Seule la partie relevant de l'accueil du public orienté vers l'ARL l'est.

➤ **L'accès au conseil juridique et social : L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APEL)**

L'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives (APEL) existe depuis 2002.

Ces permanences, au rythme de deux par mois, sont animées conjointement par un travailleur social et une juriste de l'ALPA avec le concours des avocats du Barreau d'Aix-en-Provence. L'objectif est de mettre en œuvre une démarche de prévention, préalable à l'audience de référé. Les moyens mis en œuvre permettent une évaluation de la situation en regard des droits et devoirs, un accès rapide à l'aide juridictionnelle permettant l'assistance d'un avocat, un diagnostic social et juridique, une orientation des ménages vers les services compétents afin d'engager rapidement les démarches administratives, juridiques, sociales et financières nécessaires.

A la suite de cette permanence, un entretien individualisé avec la juriste de l'ALPA peut permettre un soutien à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnel ou encore la préparation à une audience.

Sur l'année civile 2017, 21 permanences se sont déroulées recevant 96 ménages

➤ **L'accès à l'assistance juridique et à la défense des droits : La Permanence d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat (PADLH)**

En 2015, l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre (FAP) a sollicité l'ALPA afin de mettre en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement en Pays d'Aix pour les ménages confrontés à des problèmes de mal logement. Sa mise en œuvre effective a débuté en février 2016.

L'accueil du public est assuré lors de 2 permanences d'une demi-journée par semaine. Les entretiens sont programmés par la plateforme téléphonique d'accueil de la FAP via le numéro vert unique ou encore directement auprès de l'ALPA.

Ce dispositif doit assurer l'accès aux droits des ménages par une plus grande visibilité de l'ensemble des actions existantes ainsi qu'à celles spécifiques au partenariat avec la fondation (SOS Taudis, signalement DDT(M), permanences DALO, partenariat avocats etc...). L'accompagnement juridique est sans condition d'accès et de durée. Les ménages se voient ainsi proposer un soutien sans limitation de durée autre que celle liée à l'aboutissement de leurs procédures.

C'est pour la FAP et l'ALPA un moyen d'améliorer les conditions de logement des ménages démunis en rendant effectifs leurs droits.

Les résultats attendus sont :

- L'accès à l'information sur les droits liés à l'habitat
- La résolution des situations des ménages vis-à-vis de la problématique de logement
- Le développement d'un réseau partenarial local pertinent et efficient sur les questions relatives à l'habitat
- La remontée d'informations, constats, dysfonctionnements et autres blocages repérés dans le cadre des permanences permettant l'évolution du cadre légal

Loin de constituer un dispositif de plus, les Permanences d'Accès aux Droits liés à l'Habitat (PADLH) visent à mettre en œuvre une stratégie

d'accompagnement global en prenant en compte les situations d'un point de vue juridique, social, humain mais aussi technique.

Les situations de mal logements particulièrement ciblées par le dispositif sont :

- ⇒ Les expulsions
- ⇒ Les recours DALO en contentieux
- ⇒ L'habitat indigne
- ⇒ Les discriminations liées au logement

Entre le 9 mars et le 31 Décembre 2017, 62 ménages ont été reçus sur 73 permanences.

➤ **La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)**

L'ALPA a poursuivi le co-portage, avec le CCAS d'Aix-en-Provence et l'association FRF, de la CCAPEX locale à Aix-en-Provence. Cette commission consiste à prévenir les situations d'expulsion, le plus en amont possible, en réunissant l'ensemble des interlocuteurs compétents (bailleurs, services sociaux, mairie, sous-préfecture etc).

Avant chaque commission, une réunion de préparation est organisée. Cette commission s'est réunie 5 fois sur l'année 2017.

La commission a examiné :

- 162 cas correspondant à l'étude et au suivi de 81 dossiers dont 63 nouvelles situations (*NB : 1 dossier pouvant être présenté à plusieurs commissions pour suivi de l'évolution*).
- 52 dossiers ont été clôturés sur l'exercice (41 ménages se sont saisis des préconisations de la commission pour mettre en place les moyens de régularisation de leur dette locative. 11 autres ne se sont pas saisis des propositions de la commission).

Lorsque bailleurs et/ou services de droit commun « ont échoué » dans leurs tentatives de prises de contact avec les locataires en difficulté, la juriste de l'ALPA peut être sollicitée pour une approche plus directe. Cette démarche « d'aller vers » peut parfois permettre de renouer des liens et de faire « tiers » dans une relation souvent vécue comme conflictuelle.

La perspective de l'ouverture de ce dispositif aux situations des locataires du parc privé conduit à de nécessaires financements que l'Etat et le Département n'entendent pas mobiliser. Cette action est donc conduite à minima et à moyen constant par les acteurs volontaires du territoire.

Cette action reste à ce jour non subventionnée.

➤ **L'accès à la Culture : l'association « Culture du Cœur »**

L'association « CUTURE DU CŒUR 13 » anime une permanence permettant « *l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture* ». L'objectif est d'aider les personnes, disposant d'un faible pouvoir d'achat, à accéder aux pratiques artistiques et culturelles, en bénéficiant de places gratuites pour de nombreux spectacles et sorties. Dans le cadre de ce partenariat, l'ALPA a pris l'initiative d'accueillir une permanence à la Pension de Famille « Les Pléiades » afin que les ménages accompagnés par l'ALPA comme ceux des Centres Sociaux voisins puissent se renseigner sur les spectacles disponibles. La programmation fait l'objet de temps d'animation assurés par la volontaire européenne au cours desquels les personnes peuvent également s'organiser pour aller ensemble aux spectacles ou sorties choisies.

D'une manière plus générale, l'ALPA développe l'accès à la culture comme un véritable levier d'insertion. Plusieurs initiatives visant l'accès à la culture et à la citoyenneté sont proposées. En 2017, l'ALPA a été accréditée en tant qu'organisation d'accueil du Service Volontaire Européen dans le cadre du Programme Erasmus pour une période de trois ans. L'accueil de deux volontaires Européens au sein des Pléiades permet de renforcer encore davantage cette pratique, de contribuer à rompre l'isolement des résidents qui ont largement contribué à cette action. Ainsi, depuis octobre 2017, une volontaire roumaine et un volontaire danois sont logés au sein de la pension de famille. Les résidents, hébergés par L'ALPA, sont devenus alors, à leur tour, « accueillants », des liens nouveaux et différents ont pu être tissés au cours des premiers mois de cette expérience collective récente.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

L'accompagnement social via et vers le logement est le cœur d'activité de l'ALPA. Il traverse et soutend l'ensemble des dispositifs développés par l'association.

➤ **L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASELL)**

L'ALPA dispose d'une convention lui permettant la réalisation de 38 mesures ASELL généralistes et de 12 mesures ASELL renforcées de 12 mois chacune pour l'année civile 2017.

L'accompagnement social ASELL, financé par le Conseil Départemental, vise à l'insertion des ménages en favorisant leur mobilisation à partir de leur projet d'accès ou de maintien dans un logement pérenne. Ce travail s'appuie sur l'acquisition ou le réapprentissage des droits et devoirs relatifs au logement et la réinscription dans un réseau de droit commun. Il n'est possible que dans le cadre d'un consentement éclairé du ménage, basé sur son adhésion.

Les ménages sont accompagnés de manière individualisée et personnalisée. Il s'agit surtout de créer les conditions afin que **les personnes deviennent « Actrices » de leur propre projet.**

Les réalités des situations et leurs complexités ont conduit l'ALPA à « s'outiller » différemment au fil des années. Ainsi, la pratique de l'ASELL a évolué vers une prise en charge plus globale, parfois couplée à un dispositif d'hébergement et ce afin de favoriser l'adhésion des ménages et des conditions de réalisation favorables à un projet logement pérennes notamment auprès des situations les plus complexes des ménages logés en pension de famille ou en logements temporaires.

➤ **L'Atelier Recherche Logement (ARL)**

Il s'agit d'une aide à la recherche et à l'accès au logement des ménages via une modalité d'intervention principalement collective. Les ménages, orientés par les services de droits communs, autres partenaires et le PIL, sont invités à une réunion d'information collective.

Durant cette séance, la participation active des ménages et le partage de leurs expériences liées au logement sont recherchés afin de favoriser les échanges et la remobilisation individuelle. Cette première approche permet de travailler sur les représentations de chaque participant, de faire évoluer les idées préconçues sur des sujets sensibles tels que l'attribution des logements sociaux, la vie dans les quartiers ou encore

d'apporter des informations sur les droits et devoirs des locataires, le coût de l'accès au logement, etc...

Cette première séance collective est suivie d'un entretien individualisé qui permet d'affiner le projet et les critères d'accès et de recherche. Les ménages sont soutenus dans leurs différentes démarches chaque semaine dans le cadre d'un atelier de recherche. Le matériel informatique et téléphonique est mis à disposition ainsi que le soutien du travailleur social chargé de l'animation de l'action. L'accompagnement lors des entretiens téléphoniques, des visites de logement ou encore lors de la signature des baux est réalisé chaque fois que cela est possible.

Le réseau de l'ALPA est également largement mobilisé au service des ménages accompagnés, ainsi que des autres dispositifs de l'ALPA (tel que le PAS).

La durée d'accompagnement est d'un an maximum.

Un bénévole est présent également lors des ateliers. Il vient en appui pour soutenir les ménages dans leurs recherches de logements.

Comme l'an dernier, des ateliers collectifs ont également été réalisés « en délocalisé », c'est-à-dire, au sein de structures partenaires (telle que la Mission Locale). Cette nouvelle modalité permet de rendre les ateliers plus accessibles aux personnes accompagnées par ces structures et participe au développement du réseau partenarial.

En 2017, les objectifs conventionnels ont été atteints avec 60 ménages suivis et 18 relogements.

➤ **Les accompagnements au relogement (Convention CAF/ALPA)**

Cette convention a été renouvelée sans discontinuer depuis 1997. Cette convention d'accompagnement au relogement est conclue avec la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches du Rhône. Elle consiste à accompagner vers un relogement dans le parc privé ou social, des ménages orientés par son service social.

L'année 2017 a été marquée par l'évolution de cette action qui a consisté à mettre en œuvre de nouvelles modalités d'intervention entre le service social de la CAF et celui de l'ALPA.

Dans le cadre de rencontres, dont le rythme s'adapte aux besoins des situations mises à l'ordre du jour, les travailleurs sociaux du service social CAF, leur responsable ainsi que la conseillère ESF et la cheffe du service social de l'ALPA se réunissent.

Ces temps d'échanges permettent :

- De mieux appréhender les besoins et le projet global des ménages
- De déterminer les actions spécifiques au logement
- De définir un plan d'action co-construit et de suivre régulièrement l'avancée des démarches

Ils permettent également de joindre les expertises des deux services et de pourvoir à une meilleure connaissance réciproque des fonctionnements, des moyens et des dispositifs.

En dehors de ces rencontres, les contacts entre les travailleurs sociaux des deux services se font régulièrement lors de rendez-vous tripartites, par mail et téléphone.

En 2017, 4 commissions se sont déroulées au sein de la pension de famille de l'ALPA : 10 situations ont pu être étudiées.

Il s'agit principalement de familles monoparentales qui se situent dans la tranche d'âge des 18/25 ans et qui sont originaires d'Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette action, nous avons remarqué, au fil des années, une plus grande précarité des situations.

Aujourd'hui, l'accompagnement vers l'accès à un logement nécessite plus de temps, de moyens, d'étayage des situations et d'innovation en termes de « solutions logement ».

Le travail commun avec les offices d'HLM (plus particulièrement avec Pays d'Aix Habitat), et avec les propriétaires de logements privés dans le cadre des baux glissants, nous a permis de favoriser et sécuriser l'accès au logement des ménages accompagnés.

Cependant, de lourdes inquiétudes pèsent sur le renouvellement et la pérennité de cette action pour laquelle la subvention a été diminuée de 25% depuis 2014.

➤ **Le partenariat avec PAH (Pays d'Aix Habitat)**

L'ALPA mène, depuis près de 10 ans, une action d'accompagnement via la « location sous location avec bail glissant » avec Pays d'Aix Habitat, qui a été formalisée en 2011 par le biais d'une convention.

Dans le cadre de ce partenariat, Pays d'Aix Habitat propose la location d'un logement social à l'ALPA, qui pendant 6 mois sous-louera le logement à une famille accompagnée par ses services.

Si le locataire satisfait à ses obligations, sa candidature est alors proposée à PAH pour le glissement du bail à son nom.

Le nombre d'attribution à l'ALPA varie d'une année sur l'autre.

En 2017 :

- **3 réunions de coordination** ont été dédiées au suivi de cette convention entre le service social de l'ALPA et le service de gestion locative de Pays d'Aix Habitat
- **4 logements** attribués
- **3 baux glissant** ont été attribués et signés

Cette nouvelle articulation a permis d'utiliser pleinement la convention et de renforcer le partenariat actuel avec ce bailleur.

NB : Hormis cette convention, le partenariat avec PAH a également permis la construction d'une pension de famille de 23 logements gérée par l'ALPA depuis décembre 2014 (cf. P11). Un nouveau projet de construction d'une résidence accueil a été validée en décembre 2017 et ouvrira ses portes en 2020.

➤ **Le Conseil de Vie Sociale**

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) s'inscrit dans une démarche collective, un temps de convivialité partagée, basée sur la participation des ménages accompagnés à l'élaboration, à la réflexion, aux échanges d'expériences et de réseaux durant ces séances. Il vise l'expression des besoins, l'émergence de propositions, la recherche de moyens et d'actions avec les participants pour améliorer concrètement le quotidien de chacun.

Les thèmes abordés concernent le logement mais aussi le milieu de vie, les relations avec les institutions, la vie familiale, la santé, l'alimentation, les sorties, la scolarité des enfants, les projets, les envies....

Pour exemple, le CVS d'octobre a permis l'organisation d'une brocante de quartier. Les participants du CVS ont ainsi dû s'organiser pour la programmation, l'affichage, l'organisation des stands, la répartition des fonctions et des responsabilités, l'accueil, le repas, le rangement. Outre un moment festif partagé, de multiples compétences et savoirs faire ont pu être mutualisés et valorisés.

12 rencontres ont ainsi réuni 34 personnes soit 100 participations. Elles ont lieu principalement dans les locaux de la Pension de famille « les Pléiades » et sont animées avec le soutien des travailleurs sociaux et également de partenaires ad hoc en fonction des thématiques abordées. Plus récemment, un partenariat croissant a été établi afin de favoriser des sujets nouveaux tels que l'accès à la culture par exemple (théâtre du Bois de l'Aune, culture du cœur, visite des archives départementales etc...)

➤ **L'Accompagnement Social Global (ASG)**

L'objectif général de cette expérimentation est de développer les coopérations entre les acteurs des différents champs : emploi, logement, santé et insertion, au service du parcours des personnes accompagnées. Ce travail de construction collective a permis à la personne accompagnée d'être en situation d'acteur.

La stratégie de montée en charge de cette expérimentation s'est effectuée par cercles concentriques à partir des professionnels de « terrain ».

- **La mise en réseau des acteurs professionnels** s'est effectuée par le biais des Comités Territoriaux. Lors de ces comités, il s'agit de « faire équipe » au-delà de sa propre institution, avec un collectif de professionnels issus de champs différents.
- **La définition des objectifs et la répartition des actions** se sont réalisées via les entretiens tripartites, organisés en présence des personnes et des acteurs des différents champs.
- **La fluidité de la communication** entre les professionnels et avec la personne accompagnée a été assurée par la coordination ASG.

Le principe d'action a été présenté aux équipes opérationnelles afin qu'elles puissent solliciter la coordination ASG pour intégrer des situations à l'expérimentation.

47 situations ont été étudiées, 25 ont eu un suivi et 22 non pas été intégrées :

Cette approche, de terrain, a permis de développer le réseau à partir de situations concrètes. Elle a renforcé une synergie entre les acteurs avec la présence des personnes accompagnées, comme facteur de cohésion.

La diversité des champs représentés et le renouvellement des interlocuteurs est assuré par la diversité des situations coordonnées.

L'ensemble de cette démarche renforce le « sens » du travail des professionnels et de l'action des personnes accompagnées dans l'avancement de leur projet personnel.

Financée par la DRDJSCS et soutenue par le pôle Ressources P3RIS, cette expérimentation, malgré des résultats très pertinents, n'a pu être reconduite par défaut de co financeurs.

➤ **Accompagnement des stagiaires de la formation et autres actions auprès des écoles de formation**

L'ALPA favorise et encourage l'accompagnement des stagiaires.

En 2017, le service social a accompagné :

Marion Levy, Stagiaire CAFERUIS

Chahinez REBBIB, stagiaire Assistante de service social en lien avec la permanence PADLH/ FAP.

Célia YOUSFI, stagiaire CESF.

Antso RANDRIANASOLO, stagiaire en comptabilité.

Marie Hélène JACQUOT stagiaire CAFDES auprès de la Direction.

De plus, repérée par ses publications dans la presse spécialisée (revues Actualité Sociale Hebdomadaire, Lien social et Travail Social Actualités), l'ALPA a également reçu deux groupes d'étudiants en DEIS de l'IMF et l'IRTS concernant la participation des publics accompagnés.

LA GESTION LOCATIVE

L'ALPA assure la gestion immobilière d'immeubles dont elle est propriétaire dans le cadre de baux à réhabilitation et la gestion locative d'appartements dont elle est locataire.

Elle assure la location au long court de logement destinés à de l'hébergement et gère une Pension de Famille « Les Pléiades ». **Au total ce parc représente 129 logements :**

- 26 logements dans le cadre de baux à réhabilitation
- 23 logements de la Pension de famille
- 13 logements en ALT
- 3 logements en LIP
- 30 logements en IML dont 12 captés en 2017
- 34 logements en PAS dont 16 captés en 2017

L'activité du service de gestion locative de l'ALPA est assez intense. Elle consiste en : la rédaction des contrats de location avec objectif de glissement de bail, des contrats de sous-location et d'avenants suivant la situation des ménages, la réalisation des états des lieux et des diagnostics techniques, le suivi et la coordination des réparations nécessaires à l'entrée dans les lieux et en cours d'occupation. Le service de gestion locative assure également une mission de soutien et de conseils auprès des bailleurs privés (aide à la gestion locative courante telle que : indexation du loyer, régularisation des charges, émission des avis d'échéance, encaissement des loyers, suivi et mise en place d'une procédure contentieuse si besoin, aide à la défiscalisation des revenus fonciers).

Le suivi technique de l'ensemble de ces logements se fait par l'utilisation d'un logiciel de gestion spécifique, celui-ci étant adapté à une gestion locative sociale.

L'année 2017 a été importante pour le service de gestion locative de l'ALPA avec notamment :

- La prise en location de 24 logements supplémentaires dans son parc immobilier
- La réalisation de 100 interventions techniques dans les différents logements de son parc immobilier
- Un suivi technique rigoureux et la mise en place d'une gestion locative adaptée à la Pension de Famille
- La reprise en gestion depuis 2015 des immeubles en bail à réhabilitation exige encore aujourd'hui un travail sur la coopération technique avec les services du CCAS, locataire des lieux, pour répondre efficacement et de manière plus cohérente aux sollicitations de leurs occupants. L'ALPA assure également une gestion spécifique en qualité de syndic bénévole d'un de ses immeubles.
- La programmation d'un plan de travaux pour les immeubles désormais vieillissants pris en bail à réhabilitation, une première échéance étant prévue au cours de l'année 2018.
- La réalisation de travaux conséquents de remise en état de certains logements relevant du dispositif PAS IML
- La gestion des sinistres et le suivi des chantiers correspondants encore nombreux cette année.

Hervé SUE
Directeur

ANNEXE

Quelques repères historiques ...

1989

Création d'un F.A.R.G. (Fond d'aide au Relogement et de Garantie).

1992

Mise en place d'un Service d'Aide à l'Accès au Logement.

Participation à l'élaboration du F.S.L. (Fond de Solidarité Logement).

L'ALPA est mandatée par le Préfet pour siéger au C.L.A. (Comité Local d'Attribution) du F.S.L.

1994

Mise en place de l'A.L.T. (Aide au Logement Temporaire).

Création d'un parc de 14 logements destinés à l'hébergement temporaire.

Mise en place de la commission d'attribution des logements constituée par nos principaux partenaires.

1995

Création d'un service A.S.E.L.L. généraliste (Accompagnement Socio-Educatif Lié au Logement) Réhabilitation de 16 logements (du studio au T3) dans le centre ancien d'Aix, (l'ALPA assurant la Maîtrise d'ouvrage).

Création d'un parc de logements d'insertion en A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement).

Création d'un fond pour l'attribution de prêts relais dans l'attente des aides du F.S.L.

1996

Mise en place d'un « guichet unique » pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Création d'un service A.S.E.L.L. jeunes.

1998

Réhabilitation de 14 logements rue Maréchal Foch pour un public du 3^{ème} âge.

Développement et gestion locative d'un parc de 11 L.I.P. (Logements d'Insertion Privés).

1999

Mise en place d'un Atelier Recherche Logement.

Création d'IMPULSE TOIT (déménagement et garde meuble social).

2002

Création de l'A.P.E.L (Antenne de Prévention des Expulsions Locatives).

Constitution du groupe de travail sur la création d'une Maison Relais.

2004

Avis favorable du projet « Les Pléiades » Maison Relais par le Comité Régional de Validation.

2005

Mise en place des Ateliers Collectifs Jeunes en partenariat étroit avec les différentes antennes de la Mission Locale.

2006

Mise en place de deux actions en direction des jeunes en contrat CIVIS (DIRECCTE).

2008

Signature d'une convention « bail glissant » avec Pays d'Aix Habitat.

2009

Conduite d'une enquête sociale sur les besoins des personnes démunies sur le territoire du pays d'Aix.

2010

Agrément ASELL surendettement

2011

Mise en place d'une opération de captation de logements privés vacants à réhabiliter ou non, sur le centre ville d'Aix en Provence : l'opération P.A.S. (Propriétaire Aixois Serein)

Mise en place de l'antenne SIAO 13 sur la Communauté de Commune.

Signature d'une convention de prestation avec PAH visant à accompagner des ménages entrants dans le parc locatif

2013

Mise en place CCAPEX locale du Pays d'Aix

Mise en œuvre du programme Pays d'Aix Solidaire (P.A.S.) pour 5 ans

2014

Ouvertures de la Pension de Famille « Les Pléiades »

Mise en place de l'action Intermédiation Locative (IML) pour les ménages sortant de CHRS

2015

Mise en place du Point Information Logement (PIL)

2016

Extension de l'IML pour les réfugiés politiques statutaires sortant de CADA/CPH

Mise en place de la permanence d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat (PADLH)

2017

Expérimentation d'une démarche d'accompagnement social global (ASG)

GLOSSAIRE

A.L.P.A. : Association Logement Pays d'Aix

A.L.T. : Aide au Logement Temporaire

A.P.E.L. : Antenne de Prévention des Expulsions Locatives

A.R.L. : Atelier Recherche Logement

A.S.E.L.L. : Accompagnement Socio Educatif Lié au Logement

C.C.A.P.E.X. : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives

A.S.G. : Accompagnement Social Global

C.G. : Conseil Général

C.P.A. : Communauté du Pays d'Aix

C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales

C.H.S. : Centre Hospitalier Soins

C.P.A.M. : Caisse Primaire Assurance Maladie

D.D.C.S. : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

F.N.A.I.M. : Fédération Nationale de l'Immobilier

F.S.L. : Fonds de Solidarité Logement

I.M.L. : Intermédiation Locative

L.I. : Logement d'insertion

LIP : Logement Insertion Privé

MJD : Maison de la Justice et du droit

P.A.H. : Pays d'Aix Habitat

P.A.S. : Pays d'Aix Solidaire

P.L.I.E. : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

P.I.L. : Point Information Logement

S.A.O. : Service Accueil orientation

S.I.A.O. : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

U.N.I.S. : Union des Syndicats de l'Immobilier

U.N.P.I. : Union Nationale de la Propriété Immobilière

Les actions décrites dans ce rapport sont financées par :

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

**Territoire
du Pays d'Aix**



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



AIX-EN-PROVENCE

